



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MISE EN PLACE
D'UNE BENNE SUR LE DOMAINE PUBLIC SUR LE BD
PASTEUR**

Arrêté de police N°73/2020 (ST) du 14 octobre 2020

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Vu la demande écrite formulée par Madame Debuyser Brigitte de
mettre en place une benne sur le domaine Public face à son habitation
sis 488 Bd Pasteur 59287 Guesnain pour effectuer le retrait de gravats.
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité des usagers.*

ARRETE

ARTICLE 1 Madame Debuyser Brigitte est autorisée à installer une benne à gravats de manière provisoire face au N° 488 du Bd Pasteur 59287 Guesnain du vendredi 16 au dimanche 18 octobre inclus.

ARTICLE 2 L'implantation devra respecter les prescriptions suivantes :

- Un passage libre devra être maintenu le long du trottoir afin de permettre le passage des piétons. Le cas échéant, une déviation devra être mise en place pour orienter les piétons sur le trottoir d'en face.
- La benne ne devra en aucun cas déborder sur la chaussée
- Durant les travaux, des panneaux de signalisation informeront les usagers de la présence d'un obstacle

ARTICLE 3 Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie seront portées à la charge du permissionnaire.

ARTICLE 3 Madame Debuyser Brigitte domiciliée 488 Bd Pasteur 59287 Guesnain
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
Le 14 octobre 2020

Le Maire,
Maryline Lucas

